

## Réunion du mardi 4 novembre 2025

Le mardi 4 novembre 2025 18h, se sont réunis à CAPDENAC-GARE, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le lundi 27 octobre 2025.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Présidente de séance : Monsieur André MELLINGER,**

Présents : M. ARDRE, P. BAHU, C. BARIVIERA, F. BECK, S. BERARD, C. BESSADE, D. BOUSSOU, L. BRU, D. BURG, G. CALVIGNAC, B. CAVALERIE, M.F. COLOMB, D. CONTE, O. CROS, J. DALMON, D. DAYNAC, M. DELBOS, J.P. DELMAS, G. DESTRUEL, C. DUPONCHELLE, J. ESCAPOULADE-JOYEUX, J.P. ESPEYSSE, J.P. GINESTET, J.L. GRIFFOUL, L. GUERRIERI, A. HEBERT, M. HIRONDELLE, M. HUG, A. IMBERT, M. JULIAC, J.C. LABORIE, H. LACIPIERE, G. LACOUT, G. LAFON, C. LANDES, P. LANDREIN, J. LAPORTE, M. LARROQUE, D. LEGRESY, E. LEMAIRE, M. LE ROUX, G. MAGNÉ, N. MASBOU, S. MASBOU, D. MONCANY, K. MONCAYO, S. MOULÈNES, J.L. NAYRAC, B. NORMAND, A. ORTALO-MAGNE, S. PICARD, V. PINTON, J. PRADAYROL, B. PRADEL, S. RAUFFET, C. RIGAL, H. SEMETE, A. SOTO, J.C. STALLA, F. TAPIE, M. TILLET, P. UNAL, G. VANDEKERCKHOVE, Y. VILLE, MC. VINEL.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : D. ANDRIEU suppléant de A. DANIERE, J. BELIN suppléant de J.P. MEJECAZE, P. AURIAC suppléant de B. LABORIE, MP FOURAIGNAN suppléante de J. VIROLE, R. POULET suppléant de JM. LABORIE, T. LALO suppléant de H. GRATIAS.

Pouvoirs : G. BALDY à A. MELLINGER, D. BEDEL à M. ARDRE, P. BROUQUI à P. LANDREIN, N. FAURE à M. LARROQUE, B. LANDES à A. SOTO, M. LAVAYSSIERE à J.P. ESPEYSSE, E. LAVERGNE à N. MASBOU, E. NICOL-HEIMBURGER à S. PICARD, N. PHILIPPE à P. BAHU, F. THERS à A. HEBERT, C. SERCOMANENS à M. HUG, P. LAUMOND à B. NORMAND, P. LEWICKI à P. UNAL.

Excusés ou absents : J. ANDURAND, F. ARAQUE, D. BANCEL, G. BATHEROSSE, M. BENET-BAGREAUX, M. BERTHOUMIEU, G. CAGNAC, P. CALMON, A. CIPIERE, C. DELESTRE, F. DELOUS, E. DUBARRY, S. ERCOLI, A. FOGARIZZU, T. FORCE, N. GARCIA, S. GAVOILLE, D. GENDRAS, P. GONTIER, A. GOUGET, P. JANOT, V. LABARTHE, J.C. LACOMBE, A. LAPORTERIE, S. LEPRETTRE, S. LOUBEYRE, M. LUIS, C. MARINHO, A. MATHIEU, J.P. MIGNAT, A. MOREL, M. NEGRON, P. PELLAT, F. PRADINES, C. PRUNET, JM. ROUSSIES, R. SEHLAOUI, H. TASTAYRE, J. TREMOULET, C. VERMANDE, J. VOYNET.

Secrétaire de séance : Claudine LANDES

**Nombre de conseillers en exercice : 126**

**Votant : 85 (72 + 13 pouvoirs)**

**Nombre de conseillers présents : 72**

**Délibération n°167\_2025**

**SPORTS : Attributions des subventions Rayonnement et Évènementiel aux clubs sportifs.**

Dans le cadre du dispositif de soutien aux actions de Rayonnement et Evènementiel portées par les clubs sportifs, adopté par la délibération n°115\_2023 du Conseil Communautaire du 27 juin 2023, la campagne 2025 a été organisée du 27 juin au 5 septembre 2025.

L'information aux clubs a été faite par courrier et les dossiers étaient disponibles sur le site du GRAND - FIGEAC. Les clubs devaient transmettre leur dossier de candidature à la Communauté de Communes.

Pour rappel, une enveloppe complémentaire de 25 000 € avait été ajoutée afin d'accompagner les dossiers des clubs impactés par la dégressivité des Contrats d'Objectifs, elle est donc de 84 000 €.

Les dossiers ont été instruits selon les critères délibérés et présentés pour avis à la commission Sport Enfance Jeunesse du 7 octobre 2025.

12 clubs ont déposé une candidature dont une (Stade Marivalois) concernant la participation à des championnats 2026, elle sera considérée au titre de l'année 2026.

Celle du club « Texas Country Célé » est sans rapport avec cette campagne de subvention et a été déclarée inéligible.

Ci-après le tableau récapitulatif des propositions faites par la Commission :

GENERALITES			Montant opération	Montant dépenses éligibles	Montant sollicité	Montant proposé
Association	Discipline	Description sommaire				
Figeac Athlétisme Club	Athlétisme - Running - marche nordique	Organisation Course de la Châtaigneraie le 08/03/2026 à CARDAILLAC (42ème édition de la course pédestre	4 150 €	2 930 €	1 500 €	1 500 €
Vélo Club Figeacois	Vélo	Cyclosportive "la Vélotoise" 2025	30 000 €	29 600 €	2 000 €	2 000 €
Figeac Handball	Handball	Organisation premier tournoi de Hand à 4 pour les enfants des écoles autour de Figeac	7 490 €	1 717 €	3 642 €	1 717 €
TEXAS COUNTRY CELE	Danse	Pas d'opération l'objet est une demande de subvention		- €	500 €	refusé
Cercle des nageurs de Capdenac	Natation	Participation à des championnats au championnats de France (3 dossiers) Participation au meeting de Nîmes	1 536 €	1 536 €	1 536 €	1 228 €
Haltero Club Figeacois	Haltérophilie	Organisation Championnat mixte des clubs Occitanie	5 500 €	5 500 €	4 000 €	4 000 €
Club Figeacois du Poney et du cheval	Equitation	Organisation d'une compétition régionale Mars 2026	2 824 €	2 251 €	2 000 €	2 000 €
Elan Marivalois	Football	Participation au 5ième tour coupe de France + accession à un niveau régional 3 pour les séniors Mise en place action 1 but= 1 arbre	11 881 €	7 910 €	11 900 €	7 910 €
Bleuets Figeac Gym	Gymnastique	Participation à des compétitions régionales puis nationales	7 400 €	7 300 €	4 100 €	4 100 €
Moto Club de Lacapelle-Marival	Moto-cross	Organisation du Championnat de France 2025 Elite de Moto Cross (25MX TOUR)	14 100 €	8 333 €	5 000 €	5 000 €
Physic 46 Cajarc	Force athlétique	Organisation du championnat de France FSGT les 24 et 25 mai 2026	5 510 €	3 910 €	3 260 €	3 260 €
Stade Marivalois	Rugby	Participation au championnat 2026	30 000 €		15 000 €	Reporté en 2026
Montant enveloppe				70 987,00 €	54 438,00 €	
					84 000,00 €	
					29 562,00 €	32 715,00 €

Monsieur Vincent LABARTHE et le pouvoir de Monsieur Patrick CALMON n'ont pris part, ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'ACCORDER les subventions au titre de la programmation 2025 du dispositif « Rayonnement et événementiel » aux clubs sportifs conformément au tableau ci-dessus.
- D'AUTORISER le Président ou le premier Vice-Président à signer les arrêtés correspondants et tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le **12 NOV. 2025**

Le Président,  
Vincent LABARTHE

  
A handwritten signature of Vincent LABARTHE is overlaid on a circular official seal. The seal contains the text "COMMUNAUTÉ", "GRAND", "FIGEAC", and "DE COMMUNES" arranged in a circle, with a star at the bottom.

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le **12 NOV. 2025**  
et affichage le **12 NOV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat